

**AVENANT N°2 AU MARCHE M07-105
MAGAZINE MUNICIPAL**

**OBJET DU MARCHE : Magazine de la Ville de Châtellerault – Lot n°1 :
Conception, réalisation, impression et diffusion, Année 2008.**

ENTRE :

Monsieur Jean-Pierre ABELIN
Agissant en qualité de Député - Maire de CHATELLERAULT
Adresse : Mairie de Châtellerault 78, Boulevard Blossac BP 619 86106
CHATELLERAULT
Agissant en vertu de la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2008.

d'une part,

ET :

L'agence CHAT NOIR
Ayant son siège : 147 boulevard Blossac 86100 CHATELLERAULT
représentée par Monsieur Lyonnell BONNET, Gérant

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1er :

L'avenant n°2 au marché M07-105 modifie l'avenant n°1 au marché M07-105 pour une
mois value détaillée à l'article 2 du présent document.

ARTICLE 2 :

Un marché a été conclu avec l'agence CHAT NOIR pour la réalisation en 2008 de 08
numéros du magazine municipal pour un montant total de 88 600,00 euros H.T,
soit 94 911,20 euros TTC.

Plusieurs modifications sont intervenues au cours du marché qui ont nécessité de
conclure un avenant n°1.

L'avenant n°2 modifie l'avenant n°1 en ce sens :

- Pour le mois de MARS 2008 : une moins-value.

Il était prévu un coût pour le numéro de mars 2008 du magazine de 11 300,00 euros H.T.

Il a été finalement réalisé uniquement la partie réalisation de ce numéro.

Le montant de 3 250,00 Euros H.T stipulé dans l'avenant n°1 faisait omission du coût de technique et de fabrication de l'ensemble.

En conséquence, pour le numéro du mois de mars 2008, la moins-value qui était de 3 250,00 Euros HT est en réalité de 3 750,00 Euros H.T, soit 500 Euros de différence.

La différence en moins-value sur le numéro de mars 2008 est donc de 7 550,00 Euros H.T.

- Dans l'article 2 de l'avenant n°1 au marché M07-1 05, dans le paragraphe concernant le numéro de septembre 2008, il fallait lire : le numéro de septembre 2008 sera tiré à 20 200 exemplaires avec un nombre identique de guides pratiques à glisser sous film dans les magazines.

Tous les autres points de l'article 2 de l'avenant n°1 du marché M07-105 demeurent inchangés :

- Pour le mois de MAI 2008 : une plus-value.

La charte graphique de la mise en page et de la couverture ayant évolué, on constate un coût supplémentaire de 1 800,00 Euros HT.

- Pour le mois de SEPTEMBRE 2008 : une plus-value.

D'une part, il est prévu de faire paraître **un numéro supplémentaire** pour le mois de septembre 2008 au coût total en plus-value de 11 300,00 euros H.T.

On constate donc une différence en plus-value de 11 300,00 euros H.T.

D'autre part, l'agence CHAT NOIR assurera pour le numéro supplémentaire de septembre 2008, une **prestation complémentaire de glissé sous film**. Cette prestation correspond à la diffusion avec le numéro de septembre du magazine d'un support intitulé « Guide pratique de la Ville de Châtellerauld ».

Le montant de 878,00 Euros H.T stipulé dans l'avenant n°1 n'était pas conforme au devis n°4347 du 29 mai 2008.

En conséquence, pour le numéro du mois de septembre 2008, la plus-value qui était de 878,00 Euros HT est en réalité de 910,00 Euros H.T, soit 32,00 Euros H.T de différence.

La différence en plus-value sur le numéro de septembre 2008 est donc de 12 210,00 Euros H.T.

Récapitulatif en Euros HT :

	Numéro de mars 2008	Numéro de mai 2008	Numéro de septembre 2008	Total en € HT
Marché initial				88 600,00
Avenant n°1	- 8 050,00	+ 1 800,00	• + 12 178,00 •	+ 5 928,00
Avenant n°2	+ 500,00	0	• + 32,00 •	+ 532,00
Avenants cumulés	- 7550,00	+ 1800,00	+ 12 210,00	+ 6 460,00
Nouveau montant du marché				95 060,00

Un avenant n°2 doit donc être conclu pour un montant total de 532,00 Euros H.T (cinq cent trente deux Euros H.T).

Le montant des avenants 1 et 2 cumulés est égal à : 5 928,00 Euros H.T + 532,00 Euros H.T, soit 6 460,00 Euros H.T.

ARTICLE 3 :

Le montant total du marché passe ainsi de 88 600,00 Euros H.T à 95 060,00 Euros H.T, soit une augmentation de 7,29 % du montant initial du marché.

ARTICLE 4 :

Toutes les autres conditions du marché demeurent inchangées.

Fait à Châtelleraut, en trois exemplaires
Le 2008

Le Député Maire de Châtelleraut

Le gérant,
pour l'agence CHAT NOIR